

Travailleurs domestiques migrants en Afrique du Sud Afrique australe et de l'océan Indien

Droits du travail et conditions sur le lieu de travail
Note d'information sur les droits du travail et les conditions sur le lieu de travail



International
Labour
Organization



Funded by
the European Union



27 avril 2002

Amy Tekié

© Organisation internationale du travail 2022



© DeLovie

Introduction

Cette note politique est extraite d'un rapport plus large sur les travailleurs domestiques migrants dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (OIT 2022) qui résume l'environnement de la migration et de la politique du travail dans les 16 Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et fournit des estimations du nombre de travailleurs domestiques migrants par pays¹.

développement de l'Afrique australe (SADC) et fournit des estimations du nombre de travailleurs domestiques migrants par pays.¹ Le rapport a été commandé par l'OIT dans le cadre du projet de gestion des migrations en Afrique australe (SAMM).

Cette note donne un aperçu des schémas de migration, de la réglementation du travail et des conditions de travail des travailleurs domestiques migrants dans la région de la SADC. Des informations ont été recueillies grâce à l'examen de la littérature pertinente, d'études régionales et nationales spécifiques, de documents politiques, d'entretiens approfondis avec 38 informateurs clés dans 13 pays, et d'une enquête auprès de 132 travailleurs domestiques migrants dans les principaux pays de destination que sont l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie. Ces travailleurs étaient originaires du Zimbabwe, de l'Angola, du Malawi et du Lesotho.

Bref aperçu:



Modèles de migration

Réglementation du travail

Les conditions de travail

38

Principaux entretiens avec les informateurs
Entretiens avec les informateurs

ANGOLA

ZIMBABWE

dans

13

Pays

NAMIBIA

BOTSWANA

et

132

Enquête sur les travailleurs domestiques migrants

AFRIQUE DU SUD

ATLANTIC OCEAN

INDIAN OCEAN

Où les travailleurs domestiques migrent-ils dans la région ?

La majorité des travailleurs domestiques migrants de la région travaillent en Afrique du Sud, suivie du Botswana et de la Namibie.

Les principaux flux de travailleurs domestiques migrants dans la région sont les suivants:

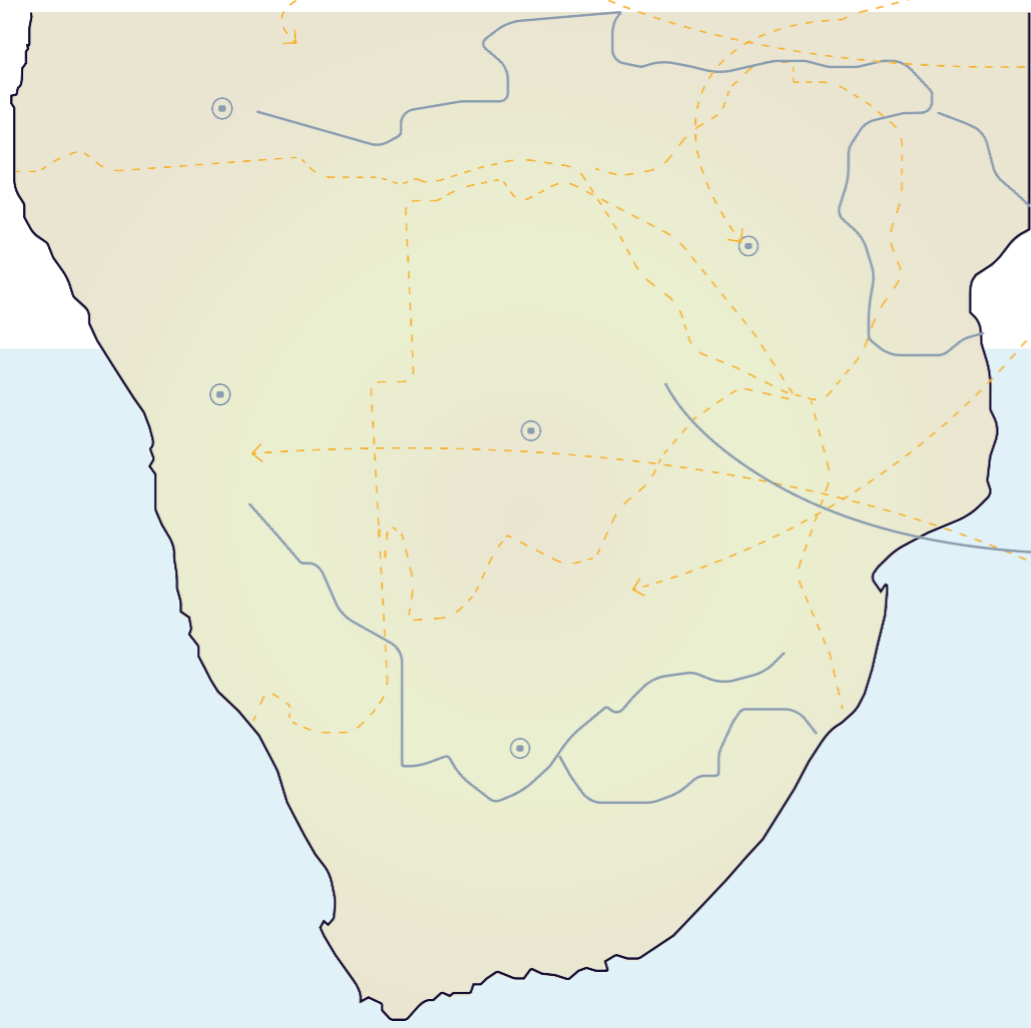
- Zimbabwéens, Mozambicains, Malawites, Basotho et Liswati en Afrique du Sud
- Des Zimbabwéens au Botswana
- Angolais et Zimbabwéens en Namibie,
- Les Malawiens en Tanzanie.

Le nombre de travailleurs domestiques migrant vers et depuis des pays situés en dehors de la région est beaucoup plus faible, mais reste important.

Il s'agit notamment:

- Malgaches, Tanzaniens et autres vers le Moyen-Orient
- Philippines, Sri Lankais, Kenyans et Malgaches aux Seychelles

1 Les pays inclus dans cette étude sont l'Angola, le Botswana, les Comores, la République démocratique du Congo (RDC), l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.



© DeLovie

Labour



Les travailleurs domestiques migrants ont-ils des droits en matière de travail ?

Dans les seize pays de la région SADC, les droits du travail des travailleurs domestiques sont protégés par la loi.

Il s'agit d'une base importante pour la réalisation du travail décent. Quatre pays de la région ont ratifié la convention (n° 189) sur les travailleurs domestiques, 2011, et neuf pays ont adopté une législation sectorielle détaillant les droits et obligations des travailleurs domestiques. Onze pays de la région incluent les travailleurs domestiques dans au moins un régime de protection sociale.

Cependant, seuls cinq pays, à savoir:

1. Ile Maurice
2. Namibie
3. Afrique du Sud
4. Tanzanie
5. Zambie

Inclure les non-citoyens dans les régimes de protection sociale sur le lieu de travail.

Ratification de la convention n° 189	Couvert par le droit du travail général et par la législation spécifique aux travailleurs domestiques		Couvert par le droit général du travail uniquement	
Mauritius (2012)	Angola	Seychelles	Comoros	Madagascar
South Africa (2013)	Botswana	South Africa	RDC	Tanzanie
Madagascar (2019)	Mauritius	Zambie	Eswatini	
Namibia (2020)	Mozambique	Zimbabwe	Lesotho	
	Namibie		Malawi	

Tous les pays sauf un assurent aux travailleurs domestiques un salaire minimum, bien que dans deux pays il soit inférieur à celui des autres travailleurs. La durée maximale de travail hebdomadaire varie de 40 à 60 heures par semaine et le repos hebdomadaire obligatoire varie de 24 à 48 heures par semaine.

Dans tous les pays, les travailleuses domestiques ont légalement droit à un congé de maternité et à des prestations.

Il subsiste des lacunes importantes en matière de protection. Dans certains cas, la législation du travail exclut carrément les travailleurs domestiques de certains domaines de réglementation, tels que les jours fériés, les lois sur le recrutement ou les procédures de licenciement équitables. Des questions essentielles telles que les normes de logement, le respect de la vie privée et les droits de la famille ne sont souvent pas abordées, ce qui porte gravement atteinte à la dignité et à la qualité de vie des travailleurs.

Dans tous les pays, les travailleurs migrants sont officiellement protégés par le droit du travail. Cependant, de nombreux travailleurs domestiques migrants de la région n'ont pas de papiers et, dans la plupart des cas, ils ne peuvent pas signaler les mauvais traitements qu'ils subissent sans risquer d'être arrêtés et expulsés.

L'Afrique du Sud s'est révélée être une exception importante en faisant respecter les droits du travail de tous les travailleurs, quel que soit leur statut documentaire.

La note de synthèse de l'OIT intitulée "Mesurer la valeur économique et sociale du travail domestique" constate que le travail domestique est "sous-évalué, sous-payé, non protégé et mal réglementé", et que

Cela s'explique en partie par le fait que, tout au long de l'histoire, le travail des femmes à la maison a été sous-évalué et non rémunéré, et qu'il n'a pas été considéré comme un "vrai travail".² Les soins

Le travail de soins et les tâches ménagères, qui incombent principalement aux femmes et aux jeunes filles, entraînent des coûts d'opportunité astronomiques pour les êtres humains, pour les êtres humains, l'économie et la société dans son ensemble.

Malgré les exigences de la législation du travail, la plupart des travailleurs domestiques de ces pays travaillent dans le cadre d'arrangements informels, sans contrat écrit ni fiche de paie.

dans le cadre d'arrangements informels, sans contrat écrit ni fiche de paie, travaillant de longues heures sans traitement équitable ni rémunération des heures supplémentaires.

Le travail domestique est généralement considéré comme une profession subalterne et les travailleurs ne sont pas habilités à s'exprimer. De nombreux employeurs et travailleurs ne savent pas que la profession est réglementée par la loi, et

il n'y a pas assez de volonté ou de ressources...

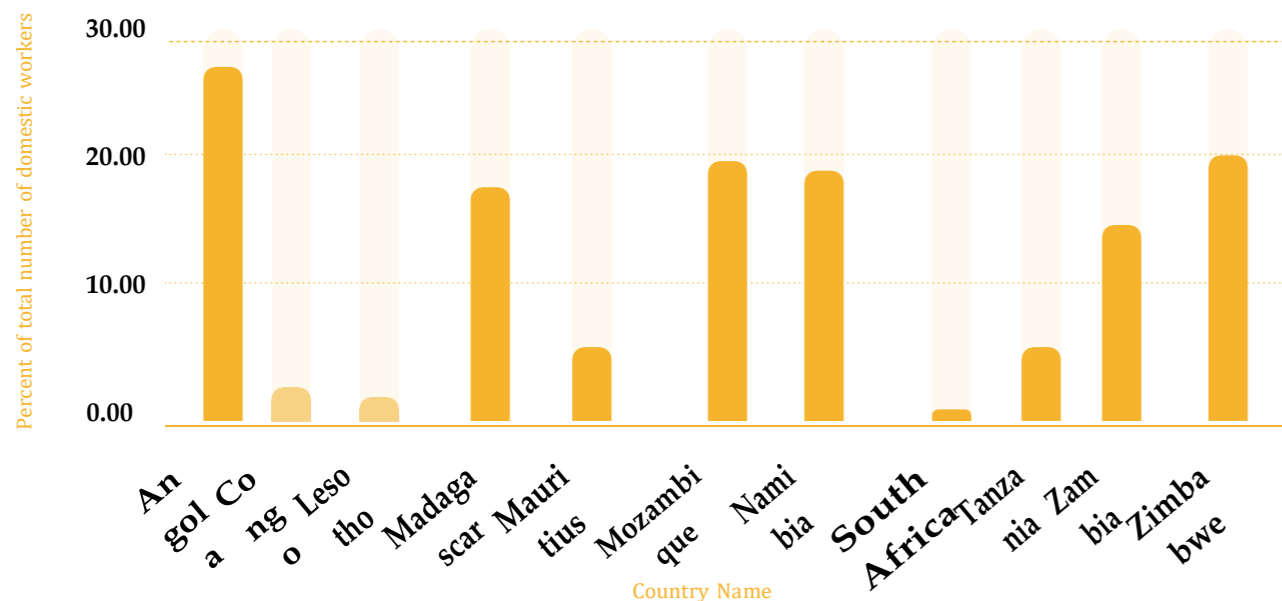
les institutions publiques pour responsabiliser les employeurs.

Par exemple, plus de la moitié des pays exigeant des employeurs qu'ils enregistrent leurs travailleurs domestiques pour l'assurance chômage ou les fonds de sécurité sociale ont des niveaux d'enregistrement très bas.

L'assurance chômage ou des caisses de sécurité sociale ont des taux d'enregistrement moins de 5 %, et tous ont des taux inférieurs à 30 %.

² ILO, "Measuring the economic and social value of domestic work", Domestic Work Policy Brief 3 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_156071.pdf

Pourcentage de travailleurs domestiques inscrits à des régimes de protection sociale



Pour certains migrants, le travail domestique est un moyen de subsistance positif et productif.



Je peux nourrir une famille de 20 personnes dans mon pays. Ils paient les frais de scolarité de mes fils dans leur pays d'origine sans que cela ne soit déduit de mon salaire. Je mange ce qu'ils mangent et nous nous respectons mutuellement.

Cependant, pour la plupart des travailleurs domestiques de la région, qu'ils soient locaux ou migrants, des conditions de travail décentes dépendent uniquement de la bonne volonté de l'employeur, et l'application des droits du travail reste hors de portée.

Les principales plaintes des travailleurs domestiques migrants sur le lieu de travail sont relativement cohérentes d'un pays à l'autre et portent sur les points suivants:



- Déductions salariales en cas de casse et de vol présumé
- Violence verbale de la part des employeurs et de leurs enfants
- Absence de paiement du salaire pendant de longues périodes
- Faibles salaires, souvent inférieurs au salaire minimum
- Paiements de salaires tardifs et incomplets
- Logement inadéquat pour les travailleurs à domicile
- Refus de congés de maladie et de congés annuels
- Accusations fréquentes de vol
- Frequent accusations of theft
- Harcèlement et abus sexuels
- Absence de rémunération des heures supplémentaires
- Longues heures de travail
- Maltraitance physique



Je n'ai pas le droit d'aller à la clinique. Lorsque je suis malade, on me donne des analgésiques et je n'ai pas le droit de prendre un congé de maladie.

Je travaille trop d'heures mais je suis moins bien payé. On me donne de la nourriture périmée. Dans ma chambre, je n'ai pas d'électricité [je ne peux donc pas cuisiner].

Parfois, vous avez été bien traité, mais lorsqu'il s'agit de recevoir votre salaire, il y a toujours un conflit.

Ils vous reprochent de ne pas faire le ménage correctement. Vous prenez ce qu'on vous donne parce que vous avez peur d'être licencié.

Les travailleurs domestiques migrants sont confrontés à des frustrations supplémentaires dans leur vie quotidienne. La crainte d'être expulsé a un impact sur leur capacité à se déplacer librement et limite leurs possibilités de gagner leur vie. Au Botswana, les travailleurs migrants sans papiers n'ont pas accès aux services publics tels que les soins de santé et la scolarisation de leurs enfants et doivent recourir à des solutions privées coûteuses. En Afrique du Sud, les travailleurs migrants sont confrontés à la violence xénophobe.



Il est difficile de venir dans le pays et d'être traité comme un chien par sa propre famille. Mon employeur me traite de tous les noms et me dit que je suis inutile.

J'ai été agressée verbalement. On m'a dit que je n'étais pas éduquée, que j'étais une étrangère (kwere kwere) et que je devais laver des sols à vie.

Les canaux de recrutement sont-ils équitables et sûrs ?

Le bouche-à-oreille, les réseaux personnels et les médias sociaux sont les principales voies d'accès au placement des travailleurs domestiques dans la région. Un petit nombre d'agences d'emploi privées enregistrées sont également actives dans la formation formelle et le placement de certains travailleurs domestiques. Une tendance émergente et importante en Afrique du Sud est la fourniture de travail domestique par l'intermédiaire de plateformes en ligne, où les travailleurs sont mis en relation numériquement avec des emplois et engagés par la plateforme en ligne plutôt que par des employeurs traditionnels, ce qui fait entrer les travailleurs domestiques dans l'économie mondiale de l'emploi.

Les travailleurs migrants sans papiers sont exclus des agences de placement et sont particulièrement vulnérables à la tromperie et à l'exploitation par des recruteurs informels et "clandestins". Les faux agents perçoivent des honoraires en échange d'un placement promis, puis disparaissent ou attirent les travailleurs dans des endroits dangereux. Il existe des corridors de traite entre le Lesotho et l'Afrique du Sud, entre le Zimbabwe et le Botswana, entre le Zimbabwe et l'Angola et la Namibie, entre le Burundi et la Tanzanie, et entre de nombreux pays de la région et le Moyen-Orient.



Les agents de recherche d'emploi nous promettent du travail, prennent notre argent, puis nous bloquent sans que nous ayons obtenu le travail. Le vol est très répandu ici.

Parfois, nos propres frères et sœurs nous amènent [pour travailler en Namibie] ; lorsque nous arrivons, ils ne veulent pas nous traiter comme des travailleurs et commencent à abuser de nous.



Migration vers le Moyen-Orient

Bien que la plupart des migrants africains au Moyen-Orient soient originaires d'Afrique de l'Est et de l'Ouest, les Africains du Sud effectuent également des travaux domestiques dans la région. Il existe des couloirs de travailleurs de Madagascar et de Tanzanie vers des pays tels que le Liban, le Koweït, l'Arabie saoudite, Oman et les Émirats arabes unis. Le recrutement de travailleurs pour le Moyen-Orient a également été signalé au Malawi, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe.

Bien que certaines femmes puissent bénéficier de cette opportunité économique, des rapports font état d'abus et d'exploitation de ces travailleuses. Le système de la khafala confère à l'employeur un contrôle démesuré sur les travailleurs, limitant leur capacité à quitter leur emploi ou à quitter le pays. Les travailleurs ne peuvent pas contacter leur famille ou se déplacer librement, les heures de travail sont longues et les salaires sont retenus sans procédure ni raison.

En réponse à ces abus, Madagascar et la Tanzanie ont mis en place des mesures visant à interdire la migration de la main-d'œuvre vers ces pays. Si ces interdictions peuvent réduire la migration officielle, elles poussent également les migrants à emprunter des itinéraires informels, non documentés et souvent dangereux. En l'absence de statistiques, il est difficile pour les pays d'origine et les organisations de la société civile de connaître l'ampleur du problème et d'apporter leur soutien.



Travail des enfants

La convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, désigne les "pires formes de travail des enfants" comme incluant le travail forcé,

la traite des êtres humains et l'exploitation, le travail illicite ou dangereux.

La convention 182 a été ratifiée par tous les pays de la région. Pourtant, dans de nombreux pays, le travail domestique est encore effectué par des enfants n'ayant pas l'âge minimum requis, dans un environnement dangereux, effectuant des tâches dangereuses et travaillant pendant de longues heures en étant confinés de manière déraisonnable dans les locaux de l'employeur. Dans de nombreux cas, ces enfants ont été envoyés au-delà des frontières pour trouver du travail dans les pays voisins. Sans papiers ni soutien, ils sont très vulnérables à la traite et à l'exploitation.

Le travail domestique des enfants a été documenté aux Comores, en RDC, à Madagascar, au Mozambique, en Tanzanie et en Zambie. La plupart des pays de la région ont fixé l'âge minimum d'admission à l'emploi à 15-18 ans. Toutefois, au Malawi et en Tanzanie, l'âge minimum est de 14 ans et au Mozambique, des enfants de 12 ans peuvent être légalement employés comme travailleurs domestiques s'ils ont l'autorisation de leurs parents.



Covid-19

Child domestic labor has been documented in Comoros, DRC, Madagascar, Mozambique, Tanzania and Zambia. Most countries in the region have set the minimum age for employment at 15-18. However, in Malawi and Tanzania, the minimum age is 14, and in Mozambique, children as young as 12 can be legally employed as domestic workers if they have their parents' permission.

La pandémie de Covid-19 a créé une série de défis pour les travailleurs domestiques migrants. En Afrique du Sud, 25 % des travailleurs domestiques, dont beaucoup sont des migrants, ont perdu leur emploi au cours du deuxième trimestre 2020. Au Botswana, certains travailleurs migrants ont été contraints de se tourner vers le commerce du sexe pour survivre. Dans toute la région, ceux qui sont restés au travail ont souvent été contraints d'accepter des salaires réduits, les employeurs invoquant leur incapacité à payer. Les travailleurs hébergés ont systématiquement fait état d'horaires de travail 24 heures sur 24 et de l'absence de périodes de repos hebdomadaires, car ils n'étaient pas en mesure de...

de quitter la propriété. Certains travailleurs domestiques migrants ont été pratiquement emprisonnés parce que leurs employeurs refusaient de les laisser quitter la propriété, bien que les gouvernements aient levé les restrictions...



Les travailleurs domestiques de la région s'organisent-ils pour obtenir justice ?

Étant donné le manque généralisé de respect du droit du travail dans le secteur, il est essentiel d'informer les travailleurs sur leurs droits, de les aider à accéder à la justice et de plaider en faveur des changements politiques nécessaires. La plupart des pays de la région comptent un ou plusieurs syndicats, associations à but non lucratif et/ou réseaux de migrants qui soutiennent les droits des travailleurs domestiques. Cependant, ils n'intègrent qu'un très faible pourcentage de travailleurs, en raison de l'isolement et de la vulnérabilité inhérents au travail domestique, ainsi que des difficultés de recrutement sur des lieux de travail dispersés. Les travailleurs domestiques migrants peuvent être particulièrement difficiles à mobiliser, car ils sont souvent sans papiers et préfèrent ne pas attirer l'attention sur eux. Ils peuvent également changer fréquemment d'emploi et de ville à la recherche de meilleures opportunités, ce qui rend le suivi des affiliations difficile. C'est la raison pour laquelle des organisations à l'adhésion plus fluide et aux membres non cotisants peuvent mieux convenir à certains travailleurs migrants.

Malgré ces défis, les syndicats et les associations de travailleurs domestiques ont réalisé des progrès décisifs dans la promotion du travail décent pour les travailleurs domestiques. En Afrique du Sud, des organisations ont collaboré pour lutter en faveur de l'inclusion des travailleurs domestiques dans le fonds d'indemnisation des travailleurs et pour contester l'exclusion des travailleurs domestiques du salaire minimum intégral, deux actions qui ont été couronnées de succès. Un réseau de travailleurs migrants au Lesotho recherche et dénonce les recruteurs illégaux afin d'éliminer la traite des femmes basotho vers l'Afrique du Sud. Les syndicats de travailleurs domestiques du Zimbabwe et de la Zambie se sont associés au gouvernement pour élaborer un guide à l'intention des travailleurs domestiques migrants en Afrique du Sud et un code de conduite à l'intention des employeurs de travailleurs domestiques, respectivement.




Je travaillais pendant que mes employeurs étaient testés positifs au Covid-19 et moi négative.


Mes enfants et mon mari n'ont pas été autorisés à me rendre visite.

Domaines clés de la sensibilisation

1. La convention n° 189 doit être ratifiée par tous les pays de la région, ainsi que les protocoles de la SADC sur la libre circulation des personnes et sur l'emploi et le travail. Une politique régionale en matière de migration de main-d'œuvre devrait être élaborée sur la base du cadre politique actuel (2014) et du plan d'action (2020-2025).
2. L'Union africaine et la SADC devraient élaborer une politique régionale en matière de migration de la main-d'œuvre, ainsi que des normes régionales sur la réglementation du travail domestique.
3. Les gouvernements doivent veiller à ce que tous les travailleurs domestiques, y compris les travailleurs domestiques migrants, aient des droits égaux à ceux des autres travailleurs, et conformes aux normes de la C189. En cas de vide juridique, les gouvernements doivent prendre des mesures pour étendre la protection juridique ou améliorer le niveau de protection,
4. Les organisations de travailleurs domestiques et d'employeurs de travailleurs domestiques doivent être consultées et engagées dans un dialogue sur l'adoption et la modification de la législation pertinente, ainsi que sur les structures et procédures les plus efficaces pour l'application du droit du travail.
5. Les gouvernements, en particulier ceux qui ont ratifié la convention C189, doivent assumer la responsabilité de l'application du droit du travail sur les lieux de travail domestiques, en mettant en place des mesures proactives pour tenir les employeurs responsables du respect de la législation. L'enregistrement des travailleurs domestiques pour la protection sociale doit être facilité et appliqué par les organismes nationaux compétents. Les travailleurs domestiques migrants devraient être inclus dans les régimes de protection sociale contributifs.
6. Les politiques nationales devraient être adaptées pour inclure les travailleurs migrants sans papiers dans les lois du travail et les procédures d'application.
7. La collaboration entre les différentes structures des organisations d'aide aux travailleurs migrants devrait être soutenue, afin d'encourager les partenariats entre les syndicats, les associations de membres, les réseaux de base et d'autres acteurs de la société civile.

**Pour plus d'informations, veuillez
contacter:**

 samm-project@ilo.org

 www.sammproject.org

 [@SammProject](https://twitter.com/SammProject)



International
Labour
Organization



Funded by
the European Union